

CFDP ASSURANCES : La Protection juridique des accueillants familiaux



Assemblée générale FAMIDAC

15-16 septembre 2012



Rappel : Qu'est ce que la protection juridique ?

Pour résumer

La protection juridique traite de **litiges** et non de dommages

Elle apporte 3 niveaux d'intervention :

- ☘ Information Juridique par téléphone
- ☘ Gestion amiable des litiges
- ☘ Prise en charge des frais de procédure selon nos montants contractuels de garantie

Les sinistres FAMIDAC

Quelques chiffres

	2010	2011	2012	TOTAL
Ouvertures de dossier	11	14	11	36
Demandes de renseignements sans ouverture de dossier	5	13	21	39
TOTAL	16	27	32	75

Depuis la prise d'effet de notre garantie, en 2010 :

- ☘ recherches juridiques et renseignements téléphoniques, sans ouverture de dossier : 200 heures
- ☘ Temps de gestion des dossiers : 360 heures
- ☘ Dépenses sinistres : 22 000 €

Les principaux domaines d'intervention

3 grands domaines de déclaration de sinistres

- ☘ L'agrément (retrait d'agrément, non renouvellement, restriction ou refus d'extension...) => 13 dossiers ouverts
- ☘ La rupture du contrat => 8 dossiers
 - ☘ Par l'accueilli
 - ☘ Par l'accueillant
- ☘ Le calcul ou le versement du salaire

L'agrément d'accueillant familial : Retrait d'agrément, non-renouvellement d'agrément, Restriction ou refus d'extension d'agrément

Date Survenance	Date d'Ouverture du dossier	Date de Cloture du dossier	nature du sinistre	procédure	Résultat	Situation
12/04/2010	03/05/2010	23/05/2011	agrément - retrait, non renouvellement...	Tribunal Administratif	Débouté Total	RD
01/04/2010	25/05/2010	14/05/2012	agrément - retrait, non renouvellement...	Tribunal Administratif	Débouté Total	RD
17/11/2010	29/12/2010	04/04/2011	agrément - retrait, non renouvellement...	Référé	Cause Gagnée Judiciairement	RD
20/03/2011	03/05/2011	28/11/2011	agrément - retrait, non renouvellement...	Consultation Avocat ou Sachant	Cause Gagnée Amialement	RD
03/03/2011	06/07/2011		agrément - retrait, non renouvellement...	Tribunal Administratif		EC
04/07/2011	28/07/2011	13/02/2012	agrément - retrait, non renouvellement...	Gestion Amiable	Abandon Recours par le client	RD
30/08/2011	31/08/2011	10/01/2012	agrément - retrait, non renouvellement...	Commisions Diverses	Débouté Total	RD
20/12/2011	13/01/2012		agrément - retrait, non renouvellement...	Consultation Avocat ou Sachant		EC
28/10/2011	23/02/2012		agrément - retrait, non renouvellement...	Commisions Diverses		EC
15/02/2012	23/02/2012		agrément - retrait, non renouvellement...	Commisions Diverses		EC
11/05/2012	25/05/2012		agrément - retrait, non renouvellement...	Consultation Avocat ou Sachant		EC
24/05/2012	08/06/2012		agrément - retrait, non renouvellement...	ouverture à titre conservatoire suite à mise en demeure du conseil général		EC
05/06/2012	27/06/2012		agrément - retrait, non renouvellement...	Tribunal Administratif		EC

Légende : EC : dossier en cours ; RD : dossier réglé définitivement

La rupture du contrat, à la demande de l'accueilli ou de l'accueillant

Date Survenance	Date d'Ouverture du dossier	Date de Cloture du dossier	nature du sinistre	procédure	Résultat	Situation
01/04/2010	07/06/2010	14/05/2012	rupture du contrat par l'accueillant familial - versement du salaire	Aucun Recours	Abandon Recours par le client	RD
20/10/2009	09/06/2010	11/07/2012	rupture du contrat par la famille d'accueil - non respect du préavis	Consultation Avocat ou Sachant	Abandon Recours par le client	RD
13/07/2010	18/08/2010		rupture du contrat par l'accueillant familial - versement du salaire	Tribunal d'Instance	du fait d'un problème de tutelle, le tribunal a rejeté, au bout d'un an et demi, la demande de l'accueillant. Recours auprès du juge des tutelles désormais.	EC
18/10/2010	25/11/2010	18/07/2012	rupture du contrat par la famille d'accueil - non respect du préavis	Gestion Amiable	Cause Gagnée Amiablement	RD
11/01/2011	19/01/2011		rupture du contrat par l'accueillant familial - versement du salaire	Tribunal d'Instance	cause gagnée partiellement	RD
17/01/2011	16/02/2011	31/08/2011	rupture du contrat par l'accueillant familial - versement du salaire	Tribunal d'Instance	Cause Gagnée Amiablement	RD
03/05/2011	25/05/2011	13/02/2012	rupture du contrat par la famille d'accueil - non respect du préavis	Gestion Amiable	Abandon Recours par le client	RD
24/01/2012	25/05/2012		rupture du contrat par l'accueillant familial - versement du salaire	Gestion Amiable		EC

Légende : EC : dossier en cours ; RD : dossier réglé définitivement

Le versement du salaire

Date Survenance	Date d'Ouverture du dossier	Date de Cloture du dossier	nature du sinistre	procédure	Résultat	Situation
05/11/2009	26/02/2010	01/03/2010	versement du salaire	Renseignement		RD
11/07/2011	25/10/2011		versement du salaire	Gestion Amiable	recours contre la succession du défunt accueilli	EC
15/03/2011	18/11/2011	23/02/2012	versement du salaire	Gestion Amiable	Cause Gagnée Amiablement	RD
01/06/2012	29/06/2012		versement du salaire	Gestion Amiable		EC
01/04/2011	10/07/2012	23/07/2012	versement du salaire	Garantie refusée-Antériorité	Abandon Recours	RD

Légende : EC : dossier en cours ; RD : dossier réglé définitivement

Des consultations par téléphone (39 depuis 2010)

- ✿ Litiges avec l'accueilli ou son représentant légal (tuteur, enfants), vis-à-vis de la conduite à tenir et des mesures à prendre (faire un premier courrier...), qui n'amène pas d'ouverture de dossier, concernant par exemple:
 - ✿ Le calcul du salaire ou du préavis
 - ✿ Le versement du salaire pendant le contrat ou pendant le préavis
 - ✿ Les modalités d'absence de la personne accueilli (congé personnel, hospitalisation...)
 - ✿ La rupture du contrat
 - ✿ ...
- ✿ Litiges avec l'administration (conseil général) : contrôle dans le cadre du suivi, problème relationnel en général...

Quelques informations complémentaires

- ✿ Durée moyenne d'un dossier
 - Amiable : 4 à 8 mois
 - Judiciaire devant le Tribunal d'instance : 12 mois
 - Judiciaire devant le Tribunal Administratif : 18 à 24 mois
- ✿ Nos montants contractuels de garantie ne couvrent pas:
 - ✿ Les frais servant à rapporter la preuve du préjudice
 - ✿ Les condamnations
 - ✿ Les frais de justice en cas de perte du procès